



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 700

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Isabelle BLANCHET VOYET, Denis MOUCHET, Corinne ROSSET

Réunion du lundi 11 mai 2026

Publié le mercredi 13 mai 2026

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- *Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.*
- *Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.*

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.



NOTE AU CLUB

Match n°55135415

US PRINGY – FOOT SUD 74 du 02/05/2026

La Commission vous rappelle :

- > Qu'il est obligatoire de compléter correctement et entièrement la FMI (il manque le nom de l'arbitre et de l'éducateur)
- > Compte tenu du nombre suffisant de joueur, pour quelle raison les enfants n'ont-ils pas été arbitre de touche ?
- > Que votre club doit présenter un arbitre en tenue correcte

Par conséquent, votre équipe U13 est mise en observation.

CONVOCATION AUDITION

Dossier 27-694/52514-2

Match 53766527 – Seniors D4 – Poule D du 22/03/2026

AS EVIRES – ANNECY PORTUGAIS

Sont convoqués le lundi 18 mai 2026 à 18h30

L'arbitre :

EL FARDI ELIDRISSI Maroine

AS EVIRES :

Le Président ou son représentant
ANDREOLI Didier, arbitre assistant
VERMEERSCH Maxence, délégué
FRANCIOLI Bastien, capitaine
RIGOT Sébastien, éducateur
ROSSET Alan, dirigeant

ANNECY PORTUGAIS :

Le Président ou son représentant
MELEIRO CERDEIRA José, arbitre assistant
LOPEZ Kevin, joueur n°3
DE ALMEIDA FIGUEIRED Diogo, joueur n°5
VIEIRA CORREIA Jonathan, capitaine
FOSSATI Léo, joueur n°10
BORGES PARREIRA Stéphane, éducateur